

Règlement du concours

Article 1 : Cadre du concours

Dans le cadre de son programme d'animations 2011/2012 autour des carnets et de la littérature de voyage, les bibliothèques des villages de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin vous proposent de participer à un concours de création de carnets de voyage.

Le concours s'ouvre le 1^{er} septembre 2011. La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt dans l'une des bibliothèques du réseau est fixée au 31 mai 2012.

Ce concours est ouvert à tous (individuel ou groupe) sans limite d'âge ni de lieu d'habitation, à l'exclusion du personnel des bibliothèques organisatrices.

Article 2 : Définition du carnet de voyage

Le carnet de voyage est un art mérité : c'est un genre littéraire et plastique qui évoque toutes les formes de voyage : petit ou grand, réel ou imaginaire, proche ou lointain. C'est tout à la fois un journal intime, un recueil de souvenirs et un livre d'artiste. Il rapporte une expérience, un souvenir, une émotion...

Le carnet de voyage est un assemblage très libre mais pensé de mots, d'images, de croquis, de photographies, de collages ou de toute autre composante qui provient du voyage : billet de train, végétaux, sable de plage, carte postale, coupon de caisse, etc.... Les différents éléments consignés dans le carnet gardent trace d'événements, de rencontres, de visites...

Acheté ou fabriqué maison, le carnet de voyage peut avoir la forme d'un livre, se présenter sur des supports matériels divers, être individuel ou collectif. Il peut être réalisé sur le vif pendant le voyage, ou tout simplement après.

Carnet de voyage, carnet de route, carnet de bord, carnet de reportage, carnet de rencontres, carnet de balade, carnet de lecture, toutes les pratiques littéraires et plastiques (*) sont bienvenues :

Le récit sera composé de textes, légendes, dessins, collages, plans, cartes, photos, croquis, objets, peinture...

Tous les thèmes et tous les voyages sont possibles. il n'y a pas de format imposé.

(*) à l'exclusion des supports numériques

Article 3 : Règles pratiques

Trois catégories sont ouvertes :

- adolescents (+ de 15 ans) et adultes
- enfants (primaire, collège...)
- jeunes enfants (crèche, école maternelle, centre de loisirs)

Chaque candidat ou groupe de candidats ne peut être primé qu'une seule fois. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans une catégorie ou de modifier les catégories en fonction du nombre et de la nature des œuvres reçues.

Les créations doivent être accompagnées :

- des coordonnées utiles : prénom et nom du ou des candidats, l'adresse postale, le téléphone, le courriel, la date de naissance.
- le cas échéant, des précisions sur la nature du groupe, la tranche d'âge des participants.

Aucune mention d'appartenance ne doit être indiquée directement sur le carnet de voyage.

Article 4 : les gagnants

La liste des gagnants sera affichée dans les bibliothèques et sur le site internet des bibliothèques des villages de la Cove au cours de juin 2012.

Article 5 : La restitution des créations

Les participants pourront récupérer leur création à partir de décembre 2012, auprès de la bibliothèque relais ou par courrier à leur frais.

La Cove et les différentes bibliothèques se réservent le droit de faire et de diffuser des copies numériques et sur support papier des œuvres reçues, à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Les participants acceptent que leur œuvre soit utilisée dans les différentes bibliothèques et lieux culturels et de loisirs de la Cove.

Article 6

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble des articles du règlement.

Pour tous les renseignements utiles, n'hésitez pas à contacter les bibliothèques du réseau.